

Fiche 8 – Gestion dynamique du trafic et régulation des vitesses

1 - Gestion dynamique du trafic

La variante retenue à l'issue de la concertation menée en 2016 sur le parti d'aménagement du périphérique nantais prévoit des mesures de gestion dynamique du trafic :

- la régulation d'accès en amont du pont de Cheviré (intérieur ou extérieur), dont le maintien sera examiné lors de la mise en service de la voie d'entrecroisement,
- la gestion dynamique de l'interdiction de doubler pour les poids lourds,
- la régulation dynamique et sectorisée des vitesses.

La création de voies d'entrecroisement au droit des franchissements de Loire accompagne les mesures de gestion dynamique du trafic pour limiter les congestions récurrentes.

Ces mesures sont en cours de mise en œuvre dans le cadre du Schéma Directeur d'Agglomération de Gestion du Trafic (SDAGT).

2 - Régulation dynamique des vitesses

Les zones régulées le sont à une vitesse de 70 km/h, soit 20 km/h de moins que la vitesse réglementaire.

Depuis juillet 2013, certaines sections sont déjà limitées en permanence (sur le périphérique Est, entre la porte de Gesvres et la porte de Carquefou et sur le pont de Cheviré).

Cette mesure a pour objectifs d'améliorer les conditions de sécurité et de confort et de limiter les aléas, lorsque le trafic augmente fortement, en période de pré-congestion.

La régulation dynamique des vitesses a donc été identifiée sur certaines sections du périphérique, mais pas sur son ensemble, car elle ne serait pas efficace.